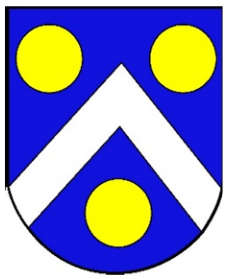


COMMUNE DE VILLARS-LE-TERROIR



PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN 1:2500

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE
DANS SA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

APPROUVÉ PAR LA MUNICIPALITÉ
DANS SA SÉANCE DU 12 MAI 2025

Le Syndic

La Secrétaire

SOU MIS A L'ENQUETE PUBLIQUE
DU 5 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE 2024

ET À L'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE
DU 17 MAI AU 16 JUIN 2025

Le Syndic

La Secrétaire

Pascal POLLIEN

Sylviane STERCHI

Pascal POLLIEN

Sylviane STERCHI

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL
DANS SA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2025

APPROUVÉ PAR LE DÉPARTEMENT COMPÉTENT
Lausanne, le

Le Président

La Secrétaire

La Cheffe de Département

Steeve DEVOLZ

Stéphanie DUTOIT-COLLET

ENTRÉ EN VIGUEUR LE

Légende

Restrictions de droit public
relevant de la procédure LATC

Périmètre du plan d'affectation communal

Zones d'affectation

- Zone centrale 15 LAT
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- Zone mixte 15 LAT
- Zone d'activités économiques 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
- Zone de verdure 15 LAT
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone de protection de la nature et du paysage 17 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone ferroviaire 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT à titre indicatif

Contenus superposés

- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT
- Mesure garantissant la disponibilité des terrains
- Espace réservé aux eaux

Restrictions de droit public relevant
de procédures liées à celle de la LATC

- Limite forestière statique selon constatation de la nature forestière (art. 24 LVLfo) du 14.12.2023
- Limite de la bande inconstructible des 10 mètres à la limite forestière statique

Limites des constructions des routes

- Nouvelle
- La nouvelle limite des constructions abroge le plan d'extention fixant la limite des constructions approuvé le 1er octobre 1971 et le plan fixant la limite des constructions approuvé le 14 octobre 1999 (ceux-ci ne sont pas représentés sur le présent plan)

Eléments relevant d'autres procédures
ou à titre indicatif

Patrimoine culturel

- Objet d'intérêt régional - note *2*
- Objet d'intérêt local - note *3*
- Objet bien intégré - note *4*
- Objet inscrit à l'Inventaire cantonal
- Parcs et jardins historiques certifiés ICOMOS
- Patrimoine archéologique

Inventaire des voies historiques

- Tracé national avec substance
- Tracé local avec substance
- Tracé national
- Tracé local

Itinéraires de mobilité douce et de loisirs

- Randonnée pédestre
- SuisseMobile à vélo

